

# BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice



## AVIS DE MARCHE DE TRAVAUX

Procédure ouverte internationale

**Construction d'une centrale solaire photovoltaïque et d'un système de stockage d'énergie par la SONABEL à Koudougou au Burkina Faso**

### AOOI N°001/2024/PCSK/DP/SONABEL

L'appel d'offres comprend deux (02) lots répartis comme suit : (i) lot 1 une tranche ferme de 20 MWc avec son système de raccordement au poste 90/33 kV et (ii) lot 2 : une tranche conditionnelle de 20 MWc munie d'un système de stockage d'énergie par batteries de 10 MW/30 MWh et de ses ouvrages d'évacuation de l'énergie. Un seul marché sera signé pour les tranches ferme et conditionnelle.

Il convient de noter que « l'attribution du marché de la tranche conditionnelle est subordonnée à la signature du contrat de prêt y relatif entre la BOAD et la SONABEL ».

### DESCRIPTION DU PROJET

#### 1. Maître d'ouvrage

**SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DU BURKINA (SONABEL)**

55, avenue de la Nation, 01 BP 54, Ouagadougou 01, Tel : 25 30 61 00/02/03 ;

E-mail : secretariat.dg@sonabel.bf

#### 2. Description du marché

La Société Nationale d'Electricité du Burkina a sollicité et obtenu un prêt de la Banque Ouest Africaine de Développement des fonds, afin de financer *le projet de construction d'une centrale solaire photovoltaïque d'une capacité de 20 MWc à Koudougou au Burkina Faso* et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de construction et la mise en service d'une centrale solaire photovoltaïque d'une capacité de 20 MWc à Koudougou au Burkina Faso considéré dans le présent comme tranche ferme.

La SONABEL a en outre sollicité de la BOAD un financement pour la réalisation d'une tranche additionnelle de 20 MWc munie d'un système de stockage d'énergie par batteries de 10 MW/30 MWh et de ses ouvrages d'évacuation de l'énergie sur le même site.

Si le financement pour la tranche additionnelle est obtenu, cette extension fera partie intégrante du présent Marché et la SONABEL a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de construction et la mise en service de la tranche additionnelle.

### 3. Nombre et intitulés des lots

Ce marché est alloti comme suit :

**Tranche ferme :**

- lot 1 : construction d'une centrale solaire photovoltaïque de 20 MWc avec son système de raccordement au poste 90/33 kV à Koudougou au Burkina Faso;

**Tranche conditionnelle :**

- lot 2 : construction d'une centrale solaire photovoltaïque de 20 MWc; munie d'une capacité de stockage d'énergie par batteries de 10 MW/30 MWh et de ses ouvrages d'évacuation de l'énergie à Koudougou au Burkina Faso.

Les quantités indiquées aux différents lots seront indivisibles. Le soumissionnaire doit obligatoirement offrir l'ensemble de la ou des quantité(s) indiquée(s) à chaque lot. Les offres partielles ne sont en aucun cas prises en considération. Les soumissionnaires peuvent faire figurer dans leurs offres le rabais global qu'ils consentent en cas d'attribution de tous les lots pour lesquels ils présentent une offre.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

### 4. Éligibilité et règle de l'origine

La participation au marché est ouverte aux personnes morales (participant soit individuellement, soit dans un groupement - consortium – de soumissionnaires) :

- La participation aux appels d'offres est ouverte à toute personne morale d'un État éligible conformément à l'instrument financier utilisé au point 2.2.2 du Guide des Procédures de passation de marchés et règles d'attribution des contrats financés par la Banque ouest africaine de développement, disponible à l'adresse [www.boad.org/politiques-procedures-directives](http://www.boad.org/politiques-procedures-directives);
- La participation aux appels d'offres est ouverte aux organisations internationales (par nature quel que soit le lieu où elles siègent). Les Organisations Internationales n'ont en effet à ce titre pas de nationalité. Ce sont des entités formées par au moins deux États et reconnues comme telles par un État tiers. Leur acte fondateur les définit comme non sujettes aux lois nationales du pays de leur Siège ;
- Lorsque le financement couvre une opération mise en œuvre par l'intermédiaire d'une initiative régionale, la participation aux appels d'offres est ouverte à toute personne

morale qui est éligible en vertu du point 1) ainsi qu'à toute morale d'un État participant à l'initiative concernée ;

- Lorsque le financement couvre une opération cofinancée avec un État tiers, la participation aux appels d'offres est ouverte à toute personne morale qui est éligible en vertu du point 1) ainsi qu'à toute personne morale éligible en vertu des règles dudit État tiers.

Tous les biens fournis dans le cadre du présent marché doivent être originaires de ces pays.

## 5. Nombre d'offres

Une personne morale ne peut pas soumettre plus d'une offre, quelle que soit la forme de sa participation (soit individuellement, soit dans un groupement - consortium - de soumissionnaires). Dans le cas où une personne morale soumettrait plus d'une offre, toutes les offres auxquelles cette personne participe seront éliminées. Les offres ne portant que sur une partie des prestations requises ne seront pas prises en considération. Les soumissionnaires peuvent soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les fournitures requises dans le dossier d'appel d'offres. Dans le cas d'une variante, l'évaluation se fera sans la variante.

## 6. Sous-traitance

Le recours à la sous-traitance est autorisé de 30% de la valeur du marché. Les sous-traitants, fournisseurs et entités dont les capacités sont prises en compte par le soumissionnaire pour les critères de sélection doivent être éligibles au regard des règles de nationalité et d'origine du programme de financement décrites au point ci-dessus.

## 7. Situations d'exclusion

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un contrat de travaux, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.2.2 du Guide des Procédures de passation de marché et règles d'attribution des contrats de la BOAD.

## 8. Possibilités de sous-traitance

La sous-traitance est autorisée à hauteur de 30% du montant du marché.

## 9. Garantie de soumission

Les soumissionnaires doivent fournir une garantie de soumission :

- a) Lot 1 marché de la tranche ferme : **cent soixante-dix millions (170 000 000) FCFA** lors de la soumission de leur offre;
- b) Lot 2 marché de la tranche conditionnelle : **trois cent millions (300 000 000) F CFA** lors de la soumission de leur offre

Ces garanties seront restituées aux soumissionnaires non retenus une fois que l'appel d'offres aura été mené à terme, et à l'attributaire ou aux attributaires après la signature du contrat par toutes les parties.

## 10. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution égale à 10 % de la valeur du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai de 15 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par l'Autorité Contractante. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité.

## 11. Réunion d'information et/ou visite de site

Une visite de site obligatoire et une réunion d'information seront organisées le **3-0 JAN 2025**..... à Koudougou et les coordonnées de la personne de contact pour confirmer la participation est :

Le Chef du Projet,  
39, avenue Manne Kaka, Zone du Bois  
01 BP 54 Ouagadougou 01  
Email : [raouda.ouedraogo@sonabel.bf](mailto:raouda.ouedraogo@sonabel.bf)  
avec copie à [benjamin.gouba@sonabel.bf](mailto:benjamin.gouba@sonabel.bf)  
Tél : +226 25 30 61 00 / 25 36 82 24.

## 12. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 13. Date prévue de commencement du marché

La date prévisionnelle de commencement du marché est le 17 mars 2025.

## 14. Période de mise en œuvre des tâches

La période de mise en œuvre, allant de la date de notification de l'ordre de service, jusqu'à la réception provisoire des travaux est de :

- lot 1 tranche ferme : **douze (12) mois** ;
- lot 2 tranche conditionnelle : **seize (16) mois**.

**NB** : Les délais ne sont pas cumulables.

## CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

### 15. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Dans le cas où les offres seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble :

- a) des informations sur les titres d'études et professionnels, avec l'indication du savoir-faire, de l'expérience et de l'expertise des personnes chargées de l'exécution ;

- b) une liste des travaux exécutés au cours des trois (03) dernières années, assortie de certificats de bonne exécution pour les travaux.
- c) une déclaration indiquant l'équipement technique, l'outillage et le matériel dont disposera le contractant pour exécuter les travaux ;
- d) une description de l'équipement technique et des moyens qui seront mis en œuvre par le contractant ;
- e) la mention des techniciens ou des organismes techniques dont dispose le contractant, qu'ils soient ou non intégrés à lui, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité ;
- f) une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du contractant et l'importance de son personnel d'encadrement pendant les trois (03) dernières années;
- g) l'indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le contractant pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du marché ;
- h) l'indication des mesures de gestion environnementale et sociale que l'opérateur économique pourra appliquer lors de l'exécution du marché.

### **1. Capacité économique et financière du candidat :**

Les exigences économiques et financières en matière de qualification sont :

- ne pas être en liquidation, justifiée par une attestation de non faillite ou tout document pouvant le prouver ;

Le soumissionnaire doit remplir cumulativement les capacités économiques et financières suivantes :

#### **Chiffre d'affaires :**

- lot 1, tranche ferme : avoir un minimum de chiffre d'affaires annuel moyen au cours des trois (03) dernières années (2021 à 2023) d'un montant équivalent à quinze milliards (15 000 000 000) FCFA;
- lot 2, tranche conditionnelle : avoir un minimum de chiffre d'affaires annuel moyen au cours des trois (03) dernières années (2021 à 2023) d'un montant équivalent à vingt-cinq milliards (25 000 000 000) FCFA;

#### **Ligne de Crédit :**

- lot 1, tranche ferme : disposer d'une ligne de crédit d'au moins deux milliards cinq cent trente-cinq millions (2 535 000 000) F CFA;
- lot 2, tranche conditionnelle : disposer d'une ligne de crédit d'au moins quatre milliards trois cent trente-huit millions (4 338 000 000 000) F CFA.

**NB :** celles-ci devraient être justifiées par une attestation d'une Banque ou d'un organisme financier agréé certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier d'un crédit bancaire de ce montant.

## **2. Capacité technique et professionnelle du candidat :**

- il doit avoir exécuté avec satisfaction au moins (i) un (1) projet de construction de centrale solaire photovoltaïque d'une capacité d'au moins 30 MWc pour un montant minimum de 20 milliards FCFA ou son équivalent dans toute autre monnaie librement convertible, au cours des cinq (5) dernières années (2019-2023) et (ii) un système de stockage par batterie d'au moins 10 MW/30 MWh, pour un montant minimum de 09 milliards de FCFA ou son équivalent dans toute autre monnaie librement convertible, au cours des cinq (5) dernières années (2019-2023).

*Les copies des certificats de réception finale signés par les maîtres d'œuvre/le maître d'ouvrage des projets concernés doivent être fournies. Toute expérience non justifiée par des preuves ne sera pas prise en considération. Le maître d'ouvrage se réserve le droit de procéder à la vérification de l'authenticité de ces preuves / certificat.*

- tout son personnel d'encadrement doit remplir les conditions définies dans le tableau des critères de sélection.

## **16. Critères d'attribution**

Le seul critère d'attribution sera le prix : l'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre conforme aux exigences techniques dont le prix est le plus bas et n'excède pas le budget alloué aux travaux.

## **SOUMETTRE UNE OFFRE**

### **17. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?**

Le dossier d'appel d'offres est disponible auprès de l'Autorité Contractante à l'adresse suivante : **Secrétariat du Département des Marchés de la SONABEL, au 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble COMPAORE, sis côté ouest du Monument des Héros Nationaux à Ouaga 2000, Tel : 25 31 61 00**, à compter du... **3.0 DEC. 2024** .... contre un paiement non remboursable de la somme de **trois cent mille (300 000) Francs CFA** à la caisse siège de la SONABEL. La méthode de paiement sera *en espèces ou par virement bancaire sur le compte n°BF42 BF02 3010 5300 100 1001 8050 ouvert à la VISTA BANK Burkina Faso*. Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux soumissionnaires ou expédié à leur frais.

Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission pour les marchés de travaux inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.

### **Informations complémentaires avant la date limite de remise des offres**

Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs questions par écrit à l'adresse suivante au plus tard 20 jours avant la date limite de remise des offres, en précisant la référence de publication et l'intitulé du marché :

**Abzèta NADIE/SANFO**

**SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DU BURKINA**

01 BP 54 Ouagadougou 01

Email: [abzeta.sanfo@sonabel.bf](mailto:abzeta.sanfo@sonabel.bf) et copie

[raouda.ouedraogo@sonabel.bf](mailto:raouda.ouedraogo@sonabel.bf)

[benjamin.gouba@sonabel.bf](mailto:benjamin.gouba@sonabel.bf)

L'autorité Contractante n'a aucune obligation de fournir des éclaircissements après cette date. Tout éclaircissement apporté au dossier d'appel d'offres sera transmis au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

### **18. Date limite de soumission des offres**

Les offres doivent être déposées à l'adresse ci-après : **Société Nationale d'Electricité du Burkina, au Secrétariat de la Direction des Projets, sis 39, avenue Manne Kaka, zone du bois, Ouagadougou** au plus tard le **25 FEV 2025** à **9 heures 00 GMT**.

*Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.*

Les offres doivent être soumises, sous enveloppe scellée, exclusivement au maître d'ouvrage et remises en main propre par le participant en personne ou par un agent directement dans les locaux du maître d'ouvrage contre remise d'un accusé de réception signé et daté, auquel cas l'accusé de réception fait foi.

L'intitulé du marché et la référence de la publication doivent être mentionnés sur l'enveloppe contenant l'offre et dans toute correspondance ultérieure avec le maître d'ouvrage.

Les offres soumises par d'autres moyens ne seront pas prises en considération.

En soumettant une offre, les soumissionnaires acceptent d'être informés des résultats de la procédure par voie électronique. Cette notification est réputée avoir été reçue à la date à laquelle le maître d'ouvrage l'a envoyée à l'adresse électronique indiquée dans l'offre.

**NB: Les offres électroniques ne sont pas acceptées.**

### **19. Séance d'ouverture des plis**

La séance d'ouverture des plis est publique. Elle aura lieu le **25 FEV 2025** à 10 heures 00 GMT à l'adresse suivante : SONABEL, Direction des Projets, 39, avenue Manne Kaka, Zone du Bois, 01 BP 54 Ouagadougou 01. téléphone : (+226) 25 36 82 24

### **20. Debriefing**

Toute entreprise qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles son offre n'a pas été retenue doit en faire la demande. L'autorité contractante communiquera dans les plus brefs délais par écrit l'explication du rejet de la proposition. Si le soumissionnaire fait la demande d'assister à une réunion de débriefing, il devra en assumer tous les coûts.

### **21. Langue de la procédure**

Toutes les communications écrites de cet appel d'offres doivent être faites en français.

## 22. Base juridique

Le *Guide des Procédures de passation des marchés et règles d'attribution des contrats de la BOAD* disponible sur le site web [www.boad.org/politiques-procedures-directives/](http://www.boad.org/politiques-procedures-directives/).

**N.B.** L'Autorité contractante se réserve le droit de ne pas donner suite au présent avis d'appel d'offres. *[Signature]*



Le Directeur Général,

**Souleymane OUEDRAOGO**